



**PRÉFET
DE MAINE-ET-LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Commission départementale de préservation
des espaces naturels agricoles et forestiers

Service Urbanisme Aménagement et Risques
Secrétariat de la commission

Réf. : SUAR/ANCO/EB 131-2022
Affaire suivie par : Emmanuel BRAULT
Tél. : 02 41 86 63 15
emanuel.brault@maine-et-loire.gouv.fr

**Direction départementale
des territoires**

**Le préfet
à**

**Madame Françoise COUÉ
Vice-Présidente d'Anjou-Bleu-Communauté
place du Port – BP 50148
Segré
49500 SEGRÉ-EN-ANJOU-BLEU**

Angers, le 4 mai 2022

Objet : Notification avis CDPENAF
du 03 mai 2022

Vous avez transmis pour avis, au secrétariat de la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF), le dossier d'arrêt de projet de la révision alléguée n° 1 du plan local d'urbanisme de la commune de SAINT-SAUVEUR-DE-FLEE.

Au cours de sa réunion du 03 mai 2022, la commission a émis, au regard de l'objectif de préservation des terres naturelles, agricoles et forestières mentionné à l'article L112-1-1 du code rural et de la pêche maritime et au titre de l'article L 151-13 du code de l'urbanisme relatif à la délimitation des secteurs de tailles et de capacité limitée « STECAL », de type At **un avis favorable sous réserve :**

- de prévoir la possibilité de réaliser un commerce (vente de produits locaux) ou activités de service uniquement par le biais du changement de destination au 2ème alinéa de l'article A2 ;
- d'intégrer la notion d'hébergements légers de loisirs à l'alinéa 3 de l'article A2 ;
- de supprimer le 4ème alinéa de l'article A2 qui reprend des possibilités de constructions autorisées dans les alinéas précédents ;
- de fixer une emprise au sol totale de 150 m² sur l'ensemble du STECAL y compris les annexes à l'habitation qui y sont autorisées.

Il conviendra de joindre cet avis au dossier d'enquête publique.

**Pour le Préfet et par délégation,
Le chef du service urbanisme, aménagement et risques
Président de la commission,**


François BLINEAU

Copie: Mme la maire déléguée de Saint Sauveur de Flée